

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de conseillers : | 56 |
| En exercice : | 56 |
| Présents | 46 |
| Votants par procuration | 10 |
| Absents | 0 |
| Total des votes | 56 |

8. Domaines de compétences par thèmes
8.8 Environnement

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du trente et un octobre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, M. DUMESNIL, Mme DUONG, Mme LOUVEL, Mme QUESNEY, M. VOLLAIS, M. MAUVIEUX, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, Mme VANBESIEU, M. LEMOUCHER, Mme DUHAMEL

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHER, Mme DUONG à M. LAMY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. VOLLAIS à Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX à M. VALLE, Mme BOQUET à M. BOUCHER, Mme BINET à M. DOUYERE, M. BAPTIST à M. COUREL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BISSON

DEL-127-2023 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non-collectif pour l'exercice 2022

Le Rapport sur le Prix et la qualité du Service (RPQS) est un rapport public qui permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. C'est un rapport obligatoire qui vise à assurer une meilleure transparence dans la délivrance des services tant auprès des élus que des usagers.

Celui-ci doit être délibéré en conseil communautaire dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné chaque année.

Un exemplaire de ce rapport sera transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de leur exercice. Cette communication aux conseils municipaux ne suppose pas de délibérer.

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), article L.2224-5, imposant la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif,

VU les articles D. 2224-1 à D.2224-5 du Code général des collectivités territoriales sur les modalités de présentation et de communication du rapport,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), article D.2224-7, précisant que le rapport et sa délibération doivent être transmis dans un délai de 15 jours par voie électronique au Préfet,

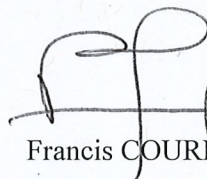
VU le décret du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

CONSIDERANT que le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- **DE DECIDER** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DE DECIDER** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DE DECIDER** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Pont-Audemer, le 06 novembre 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure


Francis COUREL

